

**A AFFICHER !**

**SNUEP INFOS!**



**F.S.U.**

**Un Site, un Mail !**

<http://www.snuep.com>

[snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)

*Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel*

**N°69 du 05/04/07**

## **ELECTION PRESIDENTIELLE**

### **Les réponses des candidat(e)s confrontées aux mandats et aux valeurs défendus par le SNUEP**

A ce jour, 4 avril, seules 4 candidates ont répondu à notre interpellation (voir les questions sur le site, dans le journal 35 ou dans un précédent SNUEP infos) , sur la dizaine de candidat(e)s sollicités. Si d'autres réponses arrivent dans un délai raisonnable avant le 22 avril nous les publierons. Mais la non réponse de certains candidats nous contraint à un traitement pas aussi équitable que nous le souhaitons. L'absence de réponses de ces derniers relève-t-elle de leur désintérêt pour l'enseignement professionnel voire de leur indifférence au sort de ses personnels, marque-t-elle, pour le moins, leur peu d'attachement au débat démocratique : les collègues jugeront !

Nous publions ci-après, pour des raisons d'espace, des extraits des réponses reçues. Le texte intégral de ces réponses se trouvant sur notre site : [www.snuep.com](http://www.snuep.com)

Notre conception d'un syndicalisme indépendant du politique nous interdit de porter un jugement sur les programmes des uns et des autres. Nous nous bornerons donc à rappeler nos mandats et nos valeurs et les conditions dans lesquelles nous les avons jusque-là défendus. Ce faisant, nous espérons contribuer, dans le champ de l'activité professionnelle, au choix citoyen de chacun. Ce choix pèsera lourd dans l'avenir de nos métiers, de l'enseignement professionnel et de nos conditions de travail et d'existence.

### **Extraits des réponses des candidats**

*(dans l'ordre où nous les avons reçues)*

#### **Ségolène Royal :**

Je ferai en sorte que « la même noblesse soit accordée aux filières techniques et professionnelles qu'aux filières classiques (...)

Une des priorités de mon action sera qu'il n'y ait plus de sortie sans l'obtention d'un diplôme professionnel de niveau au moins CAP.

En ce qui concerne l'apprentissage qui constitue l'essentiel de vos questions, le pacte de la réussite éducative que je souhaite pour tous exclut que la vie d'un adolescent soit déterminée à 14 ans dans l'apprentissage.

Pour moi l'apprentissage doit s'effectuer sous la responsabilité de l'Education nationale et être inséré dans le parcours scolaire de façon à ce que les collégiens soient initiés au travail manuel et à toutes les formes d'intelligence, qu'elles soient conceptuelle, concrète, sensible, manuelle. Elles s'imbriquent les unes dans les autres et s'enrichissent mutuellement. Elles doivent permettre de repenser les mécanismes de l'orientation pour que celle-ci se fasse sur la base de parcours éducatifs construits et non sur l'échec. L'enseignement professionnel doit être ainsi l'objet d'un choix positif de réussite.

L'apprentissage doit devenir une voie de formation véritable permettant de mettre le pied dans une formation qualifiante et ouverte, que cet apprentissage soit aussi diffusé par les lycées.

L'enseignement professionnel public sera au cœur de ce que j'entreprendrai pour l'école dès que je serai élue, qu'il s'agisse du rétablissement des moyens supprimés depuis cinq ans par la droite ou des états généraux de la réussite éducative....

### ***Dominique Voynet***

Je considère que 100 % des jeunes doivent disposer d'un minimum de savoirs correspondant au niveau actuel du programme de seconde pour ne pas être en situation d'analphabétisme moderne (...)

Le décrochage est la plaie de l'obligation scolaire et de la non différenciation des cursus. Il faut des classes relais, dans certains cas. Il faut admettre une pluralité des formes d'apprentissage, à côté de l'enseignement général (...)

L'orientation ne doit pas se borner aux notes. Chaque élève doit pouvoir construire son orientation à partir de la seconde et se renseigner, au moment de son inscription dans une filière, du taux effectif d'insertion dans un métier, un emploi, et de ce que deviennent ceux qui ont souhaités se réorienter. Il faut multiplier les périodes d'essais (entretiens avec les professionnels, les profs d'autres filières, les stages en LP) (...)

L'apprentissage junior est utilisé par le système pour ne pas s'interroger sur les différences d'apprentissage et de réussite, pour ne pas se réformer ni s'adapter aux jeunes tels qu'ils sont. Car quand on examine les réalités sociologiques, l'apprentissage ne correspond, la plupart du temps, ni à un choix, ni ne permet à chaque élève de disposer du socle minimum, pour ne pas être parfois en situation d'analphabétisme moderne (...)

Je propose de prolonger les « bac pro » par des filières « LMD pro » complètes, dès la première année universitaire (...)

(A l'université) un système de quotas réservés peut-être envisagé pour les différents bacs, afin de laisser une préférence aux bacheliers technologiques et professionnels (...)

Le diplôme par alternance est une voie déjà engagée qu'il faut renforcer, car il facilite l'insertion dans le monde du travail (...)

### ***Arlette Laguiller***

Je ne suis malheureusement pas en mesure de traiter tous les points soulevés par votre questionnaire et, en particulier, de préciser les mesures que je pourrais prendre concrètement. En effet, je ne suis que candidate au premier tour de l'élection présidentielle et ne suis donc pas, et ne serai pas, en mesure de décider quelque disposition que ce soit.

En revanche, j'attache une importance décisive à l'Education nationale et cela fait partie des axes de ma campagne. Je partage vos positions lorsque vous défendez la nécessité de permettre aux jeunes qui suivent un enseignement professionnel de recevoir « les connaissances et la culture générale » les plus riches possibles, car ce sont elles, effectivement, qui peuvent le mieux préparer les jeunes travailleurs à affronter leur avenir. Dans le cadre de l'enseignement professionnel qui est le vôtre, je suis solidaire de toutes les revendications, en personnel, en matériel ou autre, qui visent à améliorer les conditions d'éducation générale et de formation professionnelle des jeunes. Pour les jeunes issus des milieux populaires, en particulier, c'est très important car cela peut permettre de compenser, du moins en partie et durant la scolarité, les inégalités sociales.

### ***Marie-George Buffet***

Question N°1 Nous nous prononçons pour une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, l'âge de 18 ans (...).

Toutes les études scientifiques montrent en effet que **tous les élèves peuvent réussir (...)**

Aucune orientation ne devrait être prononcée avant la fin de la scolarité au collège, même si des options peuvent répondre, dès le niveau 4<sup>ème</sup>, à des goûts plus prononcés pour certains types d'études. Mais en aucun cas ils ne sauraient être une réponse à l'échec scolaire, qui doit être traité en dehors de tout processus d'orientation

Q2 : Il nous semble que la question de l'échec scolaire est à traiter prioritairement au niveau de l'école première (maternelle, élémentaire (...))

Dans ce cadre, nous sommes favorables à la mise en place de dispositifs réparateurs appropriés au traitement de difficultés scolaires particulières ou persistantes chez certains élèves. L'allègement des effectifs permettant une certaine individualisation des méthodes pédagogiques à mettre en œuvre est,

de ce point de vue, tout à fait déterminante, les démarches pédagogiques devant, bien entendu, être adaptées à la nature des difficultés diagnostiquées(...).

Q3 :Oui, tout à fait (...)

Q4 : Tant que n'auront pas été résolus au niveau de l'école première ,les difficultés scolaires des enfants de milieux populaires, sources de l'échec scolaire dans le second degré, l'apprentissage peut, ponctuellement et à certaines conditions de cahier des charges, représenter une solution de rattrapage social pour certains élèves en grande difficulté. Mais il ne peut pas être une voie de formation aussi performante que les autres dans la mesure où il est, par définition, essentiellement axé sur des formations étroitement adaptées à des métiers au détriment de la formation générale.

Q5 : Sauf exception, ce slogan ne correspond pas aux réalités de l'apprentissage (...).Les élèves entrant en apprentissage aux niveaux VI et V n'accèdent que très exceptionnellement à une poursuite d'études faute, précisément, de formation générale suffisante

Q6 : Tous les enseignants savent bien que les élèves dont l'origine étrangère est reconnaissable ont plus de difficultés que les autres à trouver des entreprises qui acceptent de les prendre comme stagiaires.

Q7 : Les propositions que nous avançons dans notre projet "Pour une école de l'égalité, de la justice et de la réussite de tous" vont totalement dans le sens d'une revalorisation des enseignements de service public, y compris de l'enseignement professionnel public, initial et continu.

Q8 : (...)Il faudra donc revenir sur certains aspects de cette loi, et mettre en place des dispositifs nouveaux permettant de rétablir cette garantie d'égalité de traitement de tous les citoyens qui caractérise le service public, qu'il soit national ou territorial, en concertation avec les associations de personnels et d'usagers

Q9 : (...). De ce simple point de vue, le rattrapage des 20% s'impose(...)

c'est pourquoi nous sommes partisans d'une revalorisation particulière des carrières des enseignants dans ce contexte.

Q10 : Nous sommes favorables plus généralement à une transformation du système éducatif visant à mettre fin à la crise qu'il traverse actuellement(...). C'est pourquoi, compte tenu des urgences, nous proposons de porter la part du budget de l'état à 7% du PIB ( contre 4 % en 2005 ) sur une législature.

## **Valeurs et mandats défendus par le SNUEP**

### **• La pérennité de l'Enseignement Professionnel Public en jeu**

Dès 2002 le gouvernement a fixé l'objectif de 500 000 apprentis et avec une persévérance peu commune il a saisi toutes les occasions, utilisé tous les leviers pour tendre vers la réalisation de cet objectif. Des moyens, sans précédent ont été investis dans la promotion de l'apprentissage, tandis que l'Enseignement professionnel Public était peu à peu asphyxié. Certes l'objectif est aujourd'hui encore loin d'être atteint, mais déjà dans certaines régions le nombre d'apprentis dépasse celui des élèves de Lycées professionnels. Une classe d'âge n'étant pas extensible, le développement forcé de l'apprentissage se fait au détriment de la voie scolaire : jusqu'où ? Jusqu'à ce qu'il devienne le modèle dominant ? Il l'est déjà dans les discours officiels où il est souvent présenté comme le seul système de formation professionnelle débouchant sur un emploi. Poursuivre dans cette voie poserait inéluctablement la question de la pérennité de l'enseignement professionnel public.

Le discours sur la revalorisation de l'enseignement professionnel n'est pas crédible s'il ne s'accompagne pas de mesures concrètes pour assurer sa promotion et d'une détermination à faire cesser la concurrence déloyale et faussée avec l'apprentissage. Le SNUEP a inlassablement expliqué dans ces colonnes que l'apprentissage n'est pas le système moderne de formation qu'on nous présente, qu'il n'est pas le plus adapté à notre époque. Le choix de sa promotion est purement idéologique, il ne correspond en rien à une demande sociale, les jeunes et les familles continuent à lui préférer la voie scolaire, après le collège. C'est la raison pour laquelle le dernier gouvernement a tenté d'accroître le flux des jeunes vers l'apprentissage, en les faisant sortir prématurément du collège via l'apprentissage-junior conduisant ainsi à une régression historique de la durée de la scolarité obligatoire. Le SNUEP, comme beaucoup d'autres, attache une grande importance

à l'abandon de l'apprentissage-junior, et au traitement de l'échec scolaire dans le cadre exclusif du service public d'éducation.

- **Conditions de travail, rémunérations, recrutement...**

Depuis plus de 6 mois, avec tous les syndicats du second degré, le SNUEP se bat contre les décrets sur les obligations de service. Ce combat n'est pas fini, car si certains candidats se sont engagés à les abroger, il y a encore loin des promesses à la réalité. Dès le nouveau président élu et son gouvernement formé, le SNUEP provoquera une réunion de l'intersyndicale pour demander une audience à ce dernier et envisager toute action utile pour gagner. Pour prendre en compte les évolutions de notre métier et l'accroissement de sa pénibilité, le SNUEP exigera l'ouverture de négociations comme il demandera un rattrapage des pertes du pouvoir d'achat qui s'accumulent depuis des années.

La menace d'une application des mesures préconisées par l'audit sur la voie professionnelle : suppression de plus de 10% des effectifs du corps des PLP, annualisation de leur service pèse toujours sur les personnels. Au contraire le SNUEP revendique d'en finir avec les baisses des recrutements de ces dernières années et de revenir à un niveau des recrutements à la hauteur des besoins, dans le cadre d'un enseignement professionnel rénové, et d'une juste répartition des formations sur tout le territoire. Le SNUEP dénonce la scandaleuse situation des personnels précaires de plus en plus nombreux et réclame en priorité un plan de titularisation.. Le SNUEP observe qu'avec le mouvement déconcentré des mutations, en aveugle, de moins en moins de collègues peuvent muter, il réclame le retour à un mouvement national qui respecte le droit à la mobilité des personnels. Le SNUEP s'opposera au recrutement régional des personnels que fait craindre l'intégration des IUFM aux universités autonomes. Le SNUEP s'oppose à toutes les dérives de la gestion « managériale » des établissements qui, sous prétexte de reconnaître le mérite, introduit de plus en plus l'arbitraire, l'injustice et les abus de pouvoir des « petits chefs »

- **Laïcité et autres valeurs...**

Ces derniers mois, dans les localités ou les établissements, de nombreux collègues se sont engagés contre les expulsions d'élèves sans-papiers. Au niveau national, le SNUEP, avec de nombreuses organisations dont RESF, a pris toute sa place dans ce combat. L'escalade dans les mesures répressives ayant pour cible une certaine jeunesse, ne peut qu'exacerber les tensions et les violences dans les quartiers, lesquelles ont des répercussions dans nos établissements. L'amélioration de la situation des quartiers difficiles passent avant tout par un recul du chômage, des services publics de qualité présents sur tout le territoire, un encadrement des jeunes par des personnels qualifiés pour prévenir la délinquance.

De même, le recul du phénomène inquiétant de la violence dans nos établissements passe par un retour à un encadrement suffisant en personnel d'éducation et spécialisé. Elèves et personnels ont le droit de travailler dans un climat apaisé, une fermeté bienveillante devrait permettre de faire respecter les règles de vie commune et si besoin, de sanctionner tout manquement, encore faudrait-il en avoir les moyens.

Le SNUEP dénonce une décentralisation qui conduit à la privatisation de certains services dans l'école, à des partenariat public-privé, à l'introduction par de multiples biais des marchands dans l'école... autant d'atteinte à la laïcité.

La montée des communautarismes instille un poison dans la société, toute complaisance à l'égard de cette tendance doit être dénoncée et combattue ; il faut rappeler sans cesse que seules les valeurs de la République et l'école laïque permettent l'épanouissement de chacun et le respect de l'autre, condition essentielle du vivre ensemble !

## Motion de soutien du Bureau National du SNUEP FSU aux sections académiques de l'Ile-de-France

### **Conventions Etablissement-Région : la réforme des TOS en trompe-l'œil !**

La mise en œuvre de la loi sur la décentralisation des TOS implique désormais la signature d'une convention Etablissement-Région. En Ile-de-France, celle-ci est arrivée dans les établissements pendant les vacances de février.

Quelques articles concernent les TOS, mais d'autres portent sur des sujets bien différents : accès à l'établissement pendant les vacances scolaires, hébergement, restauration, entretien, sécurité, équipement, logements de fonction, évolution de l'offre de formation...

Et la liste des articles égrène dans les faits un dessaisissement des CA sur ces sujets avec a contrario l'affirmation des prérogatives de la région, par exemple sur l'accès des intervenants extérieurs pendant les vacances ou sur la tarification de la cantine ! Ainsi, la région se fait fort de nous rappeler qu'elle est propriétaire. C'est donc elle qui entend décider à sa guise. Et pourquoi pas de prêter les locaux pendant les vacances, de les louer à des intervenants extérieurs et étrangers à l'Education Nationale, ou de décider de céder la restauration à des entreprises tierces...

### **Réagir**

D'abord, les élus au CA doivent pouvoir demander le report de la signature de la convention pour pouvoir l'étudier. Après étude et information aux collègues, si la convention dessaisit le CA de ses prérogatives, le SNUEP FSU appelle à voter contre sa signature.

Le SNUEP FSU rappelle son opposition à la décentralisation des TOS et de toute autre catégorie de personnel, et souhaite leur réintégration dans la fonction publique d'Etat avec revalorisation des salaires. Le SNUEP FSU ne cautionne pas la privatisation rampante des locaux d'enseignement, ou de la restauration.

A l'heure où se mettent en place des Partenariats Public-Privé, le SNUEP FSU réaffirme avec force son attachement au caractère national et public de l'Education et refuse toute nouvelle forme de délégation de service public.

*Motion adoptée le 29 mars à l'unanimité par le Bureau National du SNUEP FSU.*